canton de vaud
LIBERTÉ ET PATRIE

Direction générale
de l'enfance
et de la jeunesse
Unité d'encouragement,
de participation et de prévention
en matière socio-éducative

Avenue de Longemalle 1
1020 Renens

Concept des Lieux d'accueil enfants parents inspiré de la Maison Verte de Françoise Dolto (LAEP-MV)

La Maison Ouverte
Lausanne

La Maisonnée
Morges

Le Jardin Ouvert
Yverdon-les-Bains

La Nacelle
Nyon

L'Atelier Ouvert
Aigle

Aux Quatre Coins
Renens

La Maison des Petits Pas
Payerne

La Maison Bleue
Cossonay

La Maison Ou'Verte Riviera
Vevey

Table des matières

1. Cadre général de l'institution 4
1.1. Historique 4
1.2. Organigramme 4
1.3. Mission générale 5
1.4. Notions et principes 5
2. Prestation subventionnée 7
2.1. Mission spécifique 7
2.2. Objectifs spécifiques 9
2.3. Coordination et périmètre d'intervention 9
2.4. Public-cible 10
2.5. Communication et accessibilité 10
2.6. Modalités de l'accueil 10
2.6.1. Arrivée 10
2.6.2. Déroulement de l'accueil 10
2.6.3. Fin de l'accueil 11
2.7. Travail en réseau 11
2.8. Equipe 12
3. Evaluation de la prestation 12

Préface

Ce concept d'accueil a été réalisé par l'ensemble des Lieux d'accueil enfants-parents 0-4 ans type Maison Verte du canton de Vaud sur la demande de l'Unité d'Encouragement, de Participation et de Prévention en matière socio-éducative (UNEPS) à la Direction Générale de l'Enfance et la Jeunesse (DGEJ) en 2024.

Il a été mis à jour le 22 avril 2026.

« Dans un monde où les valeurs fondamentales vacillent, où on sent la nécessité de la recherche de sens, la particularité de l'accueil dans un lieu Maison Ouverte est celle d'accueillir l'humain, la parole singulière et vivante de chacun, avec comme cadre celui des règles édictées par le lieu. »

Christiane de Halleux, Maison Ouverte, Bruxelles[1]

Les Maisons Vertes sont un «lieu où les actes des enfants ont un sens».

Françoise Dolto[2]

[1] DE HALLEUX, C. (date). *Maison Ouverte*, lieu, maison d'édition
[2] DOLTO,F. (date). *Titre* , lieu, maison d'édition

1. Cadre général de l'institution

1.1. Historique

En janvier 1979, à Paris, s'est ouverte la première Maison Verte créée par un groupe de psychanalystes et d'éducateurs.trices dont Françoise Dolto était la représentante la plus connue. Il s'agissait d'offrir un lieu ouvert à tous et toutes qui pouvait pallier l'isolement de jeunes ou futurs parents d'enfants en bas âge, qui permette non seulement une préparation des petits et petites, avec leur parent, à une vie sociale, mais soit également un lieu de détente, de parole et d'écoute, sans visée thérapeutique.

F. Dolto a très largement contribué à faire connaître ce type d'accueil, notamment à travers son livre "Une psychanalyste dans la cité: l'aventure de la Maison Verte"[3], qui a rapidement essaimé un peu partout en France. Là où l'importance était autrefois donnée à la fonction de nourrissage, où le petit enfant était « objet » de soin, il sera dès lors représenté comme un sujet, une personne à qui s'adresser au sein d'une relation réciproque. Ce modèle étaye aujourd'hui encore les réflexions de ceux et celles qui participent sur le plan institutionnel, clinique ou théorique, à une politique de la promotion de la santé du jeune enfant. En Suisse, c'est à Lausanne et à Genève (Le Cerf-Volant) que les premiers accueils de ce type se sont ouverts en 1992.

A ce jour, neuf lieux d'accueil de type "Lieu d'accueil enfants-parents de type Maison Verte" (ci-après "LAEP-MV") sont ouverts dans le Canton de Vaud: La Maison Ouverte à Lausanne (dès 1991), Le Jardin Ouvert à Yverdon-les-Bains (dès 1993), La Nacelle à Nyon (dès 1993), Aux Quatre Coins à Renens (dès 1996), La Maison Ou'Verte Riviera à Vevey (dès 1998), L'Atelier Ouvert à Aigle (dès 1998), La Maisonnée à Morges (dès 1999), La Maison Bleue à Cossonay (dès 2006), et La Maison des Petits Pas à Payerne (dès 2006).

1.2. Organigramme

Cinq des neuf LAEP-MV vaudois sont constitués en association à but non lucratif. Quatre autres LAEP-MV sont actuellement rattachés à l'Espace Prévention de la Côte (EPC).

Les Comités dont les membres sont pour la plupart bénévoles et le responsable de l'EPC assurent le bon fonctionnement de l'association et l'atteinte de la mission par : la gestion de l'association, la gestion financière, les ressources humaines (engagements et suivis), la recherche de fonds, les liens avec les subventionneurs, avec les autres LAEP-MV et avec les partenaires professionnels.

La spécificité et la qualité de l'accueil, l'organisation générale, le bon fonctionnement de l'équipe, la gestion du local et du matériel, la facilitation d'accès à la structure, la communication interne et externe, la promotion du lieu, les projets divers, sont de la responsabilité du comité en collaboration avec l'équipe.

Les organigrammes diffèrent d'un lieu à l'autre en fonction de l'organisation mise en œuvre.

[3] Dolto, F. (2009). *Une psychanalyste dans la cité, L'aventure de la Maison verte*. Paris, France: Gallimard,

1.3. Mission générale

Offrir un lieu d'accueil pour les enfants de 0 à 4 ans, avant leur entrée à l'école, ainsi que pour leurs parents ou référent·e·s, inspiré de la Maison Verte de Françoise Dolto (LAEP-MV). Ce lieu, accessible à toutes les familles sans distinction, est un espace de vie sociale, libre et anonyme, où chacun et chacune, dès la naissance, est accueilli·e comme un être en devenir par des accueillant·e·s attentif·ve·s et contenant·e·s, sans attentes ni désir de transformation, et sans visée thérapeutique ou éducative. Les accueillant·e·s offrent une écoute permettant de dédramatiser ou de désamorcer des situations avant qu'elles ne se cristallisent en troubles.

Ce lieu répond aux critères d'un espace de prévention et de soutien précoce, s'inscrivant dans le Programme cantonal de promotion de la santé et de prévention pour enfants (0-4 ans) et leurs parents, subventionné par la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ).

1.4. Notions et principes

Les LAEP-MV se réfèrent à la Maison Verte de Paris ainsi qu'aux principes et fondamentaux décrits par Françoise Dolto :

- **L'accessibilité**

- Lieu d'accueil à bas seuil, aucune condition n'est posée à l'entrée. Les familles sont accueillies quelles que soient leur origine, leur culture, leur religion, leur lieu de domicile, leur condition de vie ou encore leur statut en Suisse.

- **La gratuité**

- Il n'y a pas de prix d'entrée toutefois les dons sont acceptés.
- Selon leur choix, les familles sont membres de l'association.

- **Une fréquentation libre et sans restriction**

- Aucune inscription préalable n'est requise. L'accès est libre, sans restriction de fréquentation, ni de limite de nombre de visiteurs par accueil. Chacun et chacune reste dans le lieu le temps qu'il·elle le désire et y vient autant de fois qu'il·elle le souhaite.

- **L'anonymat**

- L'accueillant·e ne connaît pas et ne demande pas le nom des familles accueillies ; seul le prénom, l'âge et le lien qui lie l'enfant à l'adulte sont demandés. Rien n'est connu de l'histoire et du vécu des usager·e·s, seul existe ce qu'ils·elles souhaitent partager dans le temps de la visite.

- **La confidentialité**

- Ce qui se vit et se dit dans le lieu n'est pas transmis à l'extérieur, dans le respect de la loi.

- **La présence constante de l'adulte qui accompagne l'enfant**

- Il est assuré à l'enfant que son accompagnant·e reste présent·e durant tout l'accueil et qu'il·elle ne peut pas quitter les lieux sans lui ;

- L'enfant est sous l'entière responsabilité de sa personne de référence au sein du LAEP-MV.

- **Accueil sans objectifs ni suivi**

- Il n'y a pas de prise en charge, ni de suivi, ni d'accompagnement des familles. C'est un lieu sans finalité prédéfinie, les usager·e·s y passent pour de multiples raisons qui leur sont propres ;

- Chacun et chacune peut aller et venir à sa guise, selon les règles du lieu, et reste libre de parler ou non.

- **La notion de page blanche**

- La « page blanche » signifie que l'on est dans l'ici et maintenant, que le parent peut être libre d'amener ce qu'il souhaite dans l'instant présent et d'être différent d'une fois à l'autre.

- L'acceptation de ne rien savoir au sujet de l'usager·e permet de l'accueillir dans ce qu'il·elle est dans le moment présent, dans sa singularité. Ne pas avoir d'attente à l'égard des familles et ne pas faire de lien avec des discussions passées laisse à chacun et chacune la pleine liberté d'évoquer ce qu'il·elle souhaite et de faire les liens qui lui paraissent pertinents.

- **L'enfant « Sujet »**

- L'enfant a un statut à part entière dans le lieu, il est accueilli comme un sujet singulier avec lequel l'on interagit, qui s'exprime corporellement et/ou verbalement ce qui rend possible ce que Françoise Dolto nommait "Les voies de l'Humanisation". Elle précise que c'est un " lieu où les actes des enfants ont un sens".

- **La parole et l'écoute au centre**

- La posture spécifique de l'accueillant·e, comme un réceptacle à ce qui vient de l'autre (questions, angoisses, doutes, etc...), tout en veillant à ne pas être intoxiqué·e par ce qui vient de soi, sans donner de réponse, met en route la capacité de penser son histoire individuelle et collective et de ne pas rester emprisonné·e par les injonctions des autres.

- La parole qui résulte de cette attitude est une parole qui touche l'inconscient du sujet, elle est possible car le LAEP-MV représente un espace transférentiel.

- L'accueillant·e favorise la circulation de la parole, l'écoute active, la bienveillance et le non-jugement.

- **Un duo d'accueillant·e·s professionnel·le·s**

- Lors d'un accueil LAEP-MV trois accueillant·es devraient être présent·es lors de chaque ouverture pour garantir un dispositif donnant une place au tiers (tiers séparateur selon l'approche psychanalytique) mais pour des raisons financières seul·es deux accueillant·es assurent les ouvertures.

- Deux accueillant·e·s de formations diverses (petite enfance, social, psychologie, éducation, etc…) sont présents.es à chaque accueil.

- Leurs références théoriques s'appuient notamment sur les connaissances psychodynamiques relatives aux enfants et à leurs parents, ainsi que sur l'approche psychanalytique. Ils·elles développent continuellement leur capacité à percevoir ce qui se passe en eux-mêmes, afin de le "mettre à profit" dans le cadre de leur relation avec l'usager·e.

- L'accueillant·e n'a, en principe, pas de jour d'accueil fixe et le duo peut varier d'une fois à l'autre. Cela peut permettre aux familles de venir pour le lieu et non pour rencontrer un·e accueillant·e en

particulier.

- **L'importance du dispositif LAEP-MV**

- Des espaces de jeux et de vie sont proposés dans chaque lieu. Ils sont adaptés à l'évolution physique et psychique de l'enfant et à sa relation aux autres.

- Des règles claires garantissent la sécurité de chacun et chacune et permettent aux usager·e·s de se confronter à certains codes sociaux. L'expérimentation de la vie en groupe, la confrontation aux limites, la découverte de l'altérité, le dépassement des conflits et de la violence, offrent la possibilité de se situer, de s'autonomiser. Le respect des règles permet à l'enfant de trouver sa propre liberté et créativité. Ces dernières soutiennent la « promotion de l'autonomie psychique ».

- **Un espace transférentiel**

- L'ensemble des principes spécifiques qui qualifie les LAEP-MV en fait un espace transférentiel permettant un travail psychique des usager·e·s sans nécessité d'une action éducative ou thérapeutique. On peut comparer les LAEP-MV à une "matrice d'évolution".

- Afin que le lieu puisse véritablement avoir cette fonction et être investi comme tel par les usager·e·s, il ne peut être mis à disposition à d'autres professionnel·le·s de la petite enfance s'adressant à la même tranche d'âge.

2. Prestation subventionnée

2.1. Mission spécifique

- **Espace transitionnel - préparation à la séparation et à l'autonomie - reconnaissance de l'enfant sujet**

Le LAEP-MV est un lieu transitionnel sécure, espace intermédiaire entre l'intimité du foyer familial et la vie publique, qui permet à l'enfant de se préparer à la séparation d'avec sa personne de référence en toute confiance. Il offre un cadre qui autorise à être et prépare à l'autonomie. Les différents espaces et les possibilités de rencontres avec les autres permettent à l'enfant de se déplacer, de s'éloigner et de revenir vers son parent à son rythme. Ces allées et venues soutiennent chez l'enfant comme chez son parent le processus de séparation et d'individuation.

L'enfant y fait l'expérience de la différence et si nécessaire retrouve le connu et le réconfort auprès de son adulte de référence qui reste constamment présent·e dans le lieu.
Il y est reconnu comme sujet par l'accueillant·e qui fonctionne comme un tiers entre lui et l'adulte. Il peut réaliser qu'il est une personne à part entière, distincte et unique, qu'il existe une parole qui ne s'adresse qu'à lui.

- **Lieu de parole et d'écoute – aide à la différenciation et à l'individuation**

Le LAEP-MV est un lieu de parole et d'écoute, du verbal et du non verbal, dans la "bien-veillance". L'accueillant·e peut ainsi mettre des mots adaptés à l'enfant et à sa maturité psychique, sur l'éprouvé et le désiré. L'enfant découvre qu'il y a le "je", le "tu" et le "il/elle". Moi, toi, l'autre. La parole favorise la différenciation et l'individuation, la reconnaissance de l'altérité, elle dédramatise et construit.

Les accueillant·e·s peuvent encourager la verbalisation des non-dits, permettre aux enfants et aux parents d'exprimer sentiments, émotions ou difficultés telles qu'ils·elles les ressentent. A certains moments le·la professionnel·le peut être l'intermédiaire verbal entre l'enfant et l'adulte.

Le fait de mettre des mots sur les actes (par ex. vouloir le même jouet qu'un autre enfant) et de l'éprouvé (réactions, émotions, sentiments) favorise la capacité de l'enfant à se situer dans ses relations aux autres enfants et aux adultes, de retrouver la place qui est la sienne dans sa phase d'évolution propre, tout en lui permettant de sentir qui il est.

- **Lieu de découverte du sens de ce qui se vit et ressent – soutien à la fonction parentale**

Lorsque la parole circule sans jugement et simplement pour reconnaître, le parent présent peut être touché dans son propre enfant intérieur.

Parce que l'enfant ne connaît pas la censure, il exprime souvent ce qui touche au refoulé du parent, il ravive un passé parfois difficile voire douloureux. La différence et le commun entre le parent et son enfant peuvent être perçus plus ou moins inconsciemment et en toute sécurité, lorsque le tiers (l'accueillant·e en l'occurrence) reconnaît la réalité du vécu de chacun.

L'échange avec l'accueillant·e permet à l'usager de sentir que ce qu'il·elle vit a du sens, sens qui lui appartient de définir par lui·elle-même, en tant qu'acteur·trice de sa vie. Le parent a l'occasion de faire la part des choses entre ce qui vient de lui·elle, à repérer ses craintes, ses attentes, il·elle peut plus facilement se relier à ses ressources ainsi la relation enfant-parent en devient d'autant plus équilibrée.

L'adulte est également invité à découvrir l'enfant dans sa relation aux autres, à le voir d'un regard neuf, à relativiser, à trouver la bonne distance pour construire une relation vivante où chacun se trouve à la place qui est la sienne dans les générations. Il peut apprendre à (re)prendre confiance en lui en tant qu'éducateur·trice tout en respectant l'autonomie de l'enfant et sa personnalité.

Le lieu permet aussi le dialogue et l'échange entre parents, une mise en commun du ressenti de la parentalité de chacun et des ressources qu'ils possèdent.

- **Lieu de rencontre, neutre et sans attente – aider chacun à (re)trouver sa place et son identité**

Un LAEP-MV est un lieu neutre qui permet à l'adulte de décentrer pour un temps son attention de son enfant et de s'enrichir de la rencontre avec d'autres adultes, en s'y retrouvant à sa place de femme ou d'homme, ou simplement de se reposer, de se retrouver "lui-même".

En s'éloignant de l'adulte dans un climat sécure, l'enfant a l'occasion de faire de nouvelles expériences par lui-même, de trouver d'autres références, de réaliser qu'il peut être assez fort pour se débrouiller seul.

- **Lieu d'apprentissage de la vie sociale - soutien à la socialisation et à l'autonomisation**

Le LAEP-MV est un lieu social, avec ses règles qui donnent droits et devoirs aux usager·e·s

comme aux accueillant·e·s, qui favorise la socialisation. Chacun apprend à se confronter aux limites et expérimente le rapport à la loi, occasions d'interroger la signification des limites et leur nécessité

dans l'humanisation.

Pour vivre ensemble, des règles sont nécessaires. Elles assurent la protection des uns et des autres et limitent la toute-puissance. L'expérimentation des modalités d'intégration de ces règles permettent de mettre en paroles les questions qu'elles font surgir et qui touchent à ce qui structure les liens entre l'enfant et ses parents, à la question de la frustration, à qui fait autorité, etc…

L'enfant apprend ainsi à dépasser conflits et violence, à acquérir le sentiment de l'altérité, à se situer, à s'autonomiser. Le respect des règles permet à l'enfant de trouver sa propre liberté, il acquiert des compétences de vie avec d'autres enfants et adultes.

2.2. Objectifs spécifiques

Le dispositif permet la prévention de troubles relationnels précoces chez l'enfant, entre l'enfant et d'autres enfants, entre l'enfant et la société (garderie, école), en favorisant :

- La séparation en douceur de l'enfant et de son parent.
- La possibilité d'une relation sécure possible entre l'enfant et son parent, un renforcement des liens d'attachement.
- Un renforcement de la confiance mutuelle enfant – parent et des compétences de chacun.
- La prise en compte de la juste place de chacun dans le respect des générations.
- La découverte des règles de vie dans une société donnée.
- L'acquisition chez l'enfant de compétences de vie avec d'autres enfants et adultes (socialisation).
- La rencontre de tout usager avec l'autre (enfant et adulte) et avec soi, la compréhension de ce qui se vit et se ressent.
- La perception et l'acceptation des différences (de penser, d'être et de faire).
- Le partage, la communication, la circulation de la parole.
- Le soutien à la parentalité par la reconnaissance des ressources et l'éveil de l'intuition chez les mères et les pères.
- La possibilité, chez les parents, de mieux reconnaître et consolider leurs compétences parentales et sociales.
- La prévention de l'isolement des familles avec des enfants en âge préscolaire en offrant de nouvelles formes d'insertion sociale.

2.3. Coordination et périmètre d'intervention

Les LAEP-MV vaudois sont répartis dans le canton afin d'assurer une proximité géographique à toutes les familles. Elles constituent l'une des prestations du *Programme cantonal de promotion de la santé et de prévention primaire enfants (0-4 ans) – parents* subventionnées par l'Unité d'Encouragement, de Participation et de Prévention en matière socio-éducative (UNEPS) à la Direction Générale de l'Enfance et de la Jeunesse (DGEJ) depuis 1997.

Les LAEP-MV participent aux coordinations proposées par la DGEJ et celles mises en place par les comités des LAEP-MV.

2.4. Public-cible

Le LAEP-MV s'adresse à toutes les familles sans distinction avec un ou plusieurs enfants entre la naissance et leur 4 - 5 ans (entrée à l'école).

2.5. Communication et accessibilité

Dans la cité, avec un accès facilité que ce soit en voiture, en transport public ou à pied. L'accès aux personnes à mobilité réduite est assuré.

Les horaires sont répartis sur la journée et dans la semaine pour faciliter la fréquentation du LAEP-MV. Des horaires allégés peuvent être maintenus durant les vacances scolaires.

La visibilité des LAEP-MV se fait au travers :

- du bouche à oreille ;
- des flyers à tou·te·s le·s professionnel·le·s au contact des familles ;
- des supports de communication officiels et régionaux (carnets d'adresses et flyers cantonaux, sites des communes) ;
- des sites internet des LAEP-MV et pour certains au travers des réseaux sociaux qui donnent accès aux informations utiles avec une description détaillée de l'offre avec des photos du lieu ;
- d'actions ponctuelles telles que des portes ouvertes, des présentations ciblées aux professionnel.le.s de la région, d'actions lors de manifestations, de visites des lieux sur demande.

2.6. Modalités de l'accueil

2.6.1. Arrivée

L'accueil débute dès le franchissement de la porte. L'enfant est accueilli·e en priorité par l'équipe d'accueillant·e·s qui s'adresse directement à lui·elle et ce, quel que soit son âge. Son prénom et son âge sont alors inscrits sur un tableau des présences de la demi-journée. Par cette inscription, l'enfant est accueilli·e en tant que sujet.

L'accompagnant·e est questionné·e sur le statut du lien qui le·la lie à l'enfant (mère, père, oncle, marraine, nounou, etc,…). Il·elle est informé·e qu'il·elle reste responsable de l'enfant toute la durée de l'accueil, ce qui garantit à l'enfant qu'il n'y aura pas de séparation.

Le LAEP-MV est présenté avec son fonctionnement et ses règles aux personnes venant pour la 1ère fois.

Les accueillant·e·s sont garant·e·s du cadre du lieu et de ses règles.

2.6.2. Déroulement de l'accueil

Chaque accueil est une nouvelle page qui se vit et les usager·e·s peuvent s'approprier le moment et le lieu à leur manière sans objectifs ni suivi de la part des accueillant·e·s présent.e.s ce jour-là. Chacun et chacune a le droit d'aller et venir à sa guise au sein du LAEP-MV, dans le respect des règles, avec la liberté de parler ou non.

Aucune activité ou animation n'est organisée. Des espaces délimités, des jeux et du mobilier adaptés

aux petits permettent à l'enfant d'explorer, de goûter à la liberté et d'expérimenter l'autonomie. L'aménagement du lieu favorise la créativité, le repos, les échanges.

2.6.3. Fin de l'accueil

La prestation se termine au départ des parents, départs qui s'échelonnent librement à n'importe quel moment de l'accueil. Chaque enfant est accompagné au départ pour un « au revoir ». Ce moment de départ, espace de parole, est essentiel tant pour l'enfant que pour l'adulte qui quittent un lieu sécurisant avant de retourner à leur quotidien. Chaque visite est unique, et il est possible que ce soit la dernière, sans que cela soit prévisible.

Lorsque toutes les familles sont parties, les accueillant·e·s rangent le lieu et prennent un moment d'intervision, reprise dans le rôle de l'après-coup sans garder de trace, parler de l'accueil, dans l'écoute et dans le regard de l'autre (ressentis, émotions, interrogations, histoires partagées, etc…).

2.7. Travail en réseau

L'anonymat dans les LAEP-MV garantit un accueil sans relation avec le réseau professionnel. Il permet de ne pas coller d'étiquettes aux usagers et d'offrir un accueil le plus ouvert possible, où les accueillant·e·s restent disponibles à ce qui émerge, tout en étant conscients de leurs propres perceptions.

Le travail en réseau consiste néanmoins à faire connaître le LAEP-MV aux professionnel·le·s de l'enfance et de la famille qui sont de précieux relais auprès des parents (pédiatres, sage-femmes, infirmières petite enfance, psychologues, éducateurs·trices de la PE, assistant·e·s sociaux·ales, etc…) en les informant de l'existence du lieu et de la prestation offerte. Des présentations du concept se font sans jamais donner d'exemple reconnaissable de situations vécues à l'intérieur du lieu.

La fréquentation du lieu peut être recommandée aux familles par des professionnel·le·s du réseau médical, éducatif, social, thérapeutique, etc… Dans ce cadre, il peut arriver que la famille soit accompagnée (en principe que pour la première visite). Aucune prise en charge par un·e professionnel·le extérieur·e n'est admis au sein du LAEP-MV.

Par ailleurs, il importe que les accueillant·e·s de chaque lieu connaissent bien le tissu institutionnel et professionnel de l'enfance et de la famille de leur région et du canton. Cette connaissance est indispensable dans l'écoute et la compréhension de ce qui peut être partagé par le parent, pour faire écho, apporter une information ou aider à une meilleure compréhension de la situation. Chaque lieu définit comment réaliser ce réseautage avec les professionnels et institutions : rencontres de réseau professionnel, portes ouvertes, formation continue, …

Le réseau des LAEP-MV de Suisse romande constitue un outil de partage et de formation, comme par exemple, la journée romande annuelle des Maisons Vertes.

Les LAEP participent et collaborent aux différents groupes de travail et de rencontres multidisciplinaires organisés par la DGEJ concernant les prestations subventionnées concernées. Ils désignent eux-mêmes leurs délégué.es.

2.8. Equipe

Les accueillant·e·s sont entre 8 et 11 selon les lieux. Ils·elles sont au bénéfice d'une formation dans le domaine de la santé, de la psychologie, du social ou de l'éducation. Ils·elles suivent une formation spécifique pour l'accueil en LAEP-MV à la Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSL).

La pluridisciplinarité est un atout, la parité homme-femme un idéal à garder en ligne de mire et l'intérêt pour la posture psychanalytique une nécessité.

Le travail exigeant dans lequel s'investit l'accueillant·e nécessite une supervision d'équipe et des séances régulières de coordination. Elle·il participe aux formations continues spécifiques.

Il existe plusieurs manières possibles pour les accueillant·e·s d'aborder des situations complexes qui questionneraient l'équipe en termes de protection d'un enfant : discussion dans le cadre du binôme pendant et après l'accueil. Évaluation de l'urgence : partage avec l'équipe lors du colloque mensuel, travail en supervision, réflexion avec le comité ; demande de conseil à l'ORPM sur une base anonyme par un membre du comité ; signalement par le comité.

L'équipe participe à la réflexion liée à l'activité, à l'intégration de nouvelles collaborateur·trice·s et à la création de matériel qui explicite le travail d'accueil.

Dans la plupart des LAEP-MV une part d'engagement associatif est sollicitée pour le bon fonctionnement de l'organisation et des tâches à accomplir.

Pour ne pas créer de confusion, les accueillant·e·s ne fréquentent pas le lieu en tant qu'usager·e·s (avec leur propre enfant, par exemple).

Les membres du comité ne sont pas accueillant·e·s dans le LAEP-MV dont ils ont la responsabilité, exception faite pour d'éventuels remplacements d'urgence et pour autant qu'il·elle·s aient été accueillant·e·s au préalable.

3. Evaluation de la prestation

L'accueil en LAEP-MV se prête difficilement à une évaluation objective et mesurable car les principes qui les fondent sont dépourvus d'attente de résultats.

Evaluation quantitative
Quelques critères quantitatifs sont demandés par l'UNEPS et sont monitorés par les accueillant·e·s tout au long de l'année.

- ✓ la fréquentation des enfants
- ✓ les tranches d'âge
- ✓ le nombre de nouveaux enfants
- ✓ le nombre et types d'adultes
- ✓ le nombre d'ouvertures
- ✓ le nombre d'heures d'ouvertures

Parmi ces critères, le suivi du taux de fréquentation et du nombre de nouveaux enfants accueillis chaque année offrent la possibilité d'évaluer l'adéquation de la prestation.

Concernant l'offre, d'autres éléments peuvent être périodiquement questionnés de manière anonyme auprès des bénéficiaires :

- ✓ Les heures et jours d'ouvertures
- ✓ Le temps d'ouvertures
- ✓ Le lieu et l'aménagement
- ✓ Des témoignages

Evaluation qualitative

En lien avec la spécificité de cette prestation (voire sous notions et principes), les effets et impacts ne peuvent que très partiellement être mis en évidence et seront toujours subjectifs, puisque qu'il n'y a pas de bilan ni de suivi de situation.

Nous pouvons toutefois relever des éléments subjectifs ponctuels donnent un reflet de la réalité vécue à travers le rapport d'activité et autre écrit en prenant en compte de ce que :

- ✓ Les enfants montrent et/ou racontent.
- ✓ Les parents racontent la part consciente de leurs vécus au présent (voire dans un après-coup proche) : partage durant un accueil, livre d'or, témoignages.
- ✓ Les accueillant·e·s relatent des situations vécues
- ✓ Les familles parlent de leur vécu dans les LAEP-MV aux professionnel·le·s de l'enfance, qui peuvent mentionner leurs observations dans une évaluation large concernant les offres à la famille et à la petite enfance